

Comité des normes de l'OMPI (CWS)

Deuxième session
Genève, 30 avril – 4 mai 2012

RÉSUMÉ PRÉSENTÉ PAR LE PRÉSIDENT

INTRODUCTION

Point 1 de l'ordre du jour : ouverture de la session

1. La session a été ouverte par M. Yo Takagi, sous-directeur général chargé du Secteur de l'infrastructure mondiale, qui a souhaité la bienvenue aux participants au nom du Directeur général, M. Francis Gurry.

Point 2 de l'ordre du jour : élection d'un président et de deux vice-présidents

2. Le CWS a élu à l'unanimité M. Gunnar LINDBOM (Suède) président et Mme Oksana PARKHETA (Ukraine) et M. Eiichi YAMAMOTO (Japon) vice-présidents.

EXAMEN DES POINTS DE L'ORDRE DU JOUR

Point 3 de l'ordre du jour : adoption de l'ordre du jour

3. Le CWS a adopté l'ordre du jour proposé dans le document CWS/2/1 Prov. Des délégations ont déclaré que l'adoption de l'ordre du jour était sans préjudice du droit des délégations de proposer d'inclure, à l'ordre du jour des prochaines sessions du CWS, un point consacré au mécanisme de coordination.

Point 4 de l'ordre du jour : adoption du rapport de la première session

4. Le CWS a adopté à l'unanimité le rapport de la première session du CWS figurant dans le document CWS/1/10 Prov. Rev., avec un nouveau paragraphe qui devrait être ainsi libellé : "Aucun accord n'a été atteint sur les questions d'organisation et le règlement intérieur particulier".

Point 5 de l'ordre du jour : questions d'organisation et règlement intérieur particulier

5. À la suite de la consultation menée avec certains ambassadeurs, le président de l'Assemblée générale de l'OMPI a fait la déclaration suivante :

"Lors d'une consultation informelle menée ce matin avec les ambassadeurs, il a été convenu de proposer au Comité des normes de l'OMPI (CWS), par l'intermédiaire du président de l'Assemblée générale, ce qui suit :

Le comité adopte le projet d'ordre du jour initialement proposé;

le résumé du président fait état des résultats des travaux techniques réalisés durant la présente session;

le résumé du président mentionne aussi les points de vue divergents qui ont été exprimés concernant le mécanisme de coordination, l'intégration des recommandations du Plan d'action pour le développement et leur prise en considération dans le règlement intérieur particulier;

après la deuxième session du CWS, le président de l'Assemblée générale de l'OMPI mènera des consultations informelles sur le mécanisme de coordination ainsi que sur la prise en considération des recommandations du Plan d'action pour le développement et leur intégration dans le règlement intérieur particulier afin de parvenir à une compréhension mutuelle, de préférence avant la prochaine session d'automne des assemblées des États membres de l'OMPI."

6. Le CWS est convenu de suivre la proposition faite par le président de l'Assemblée générale. Certaines délégations ont fait des déclarations dans lesquelles elles exprimaient des vues différentes en ce qui concerne les questions susmentionnées à l'égard des consultations informelles. Selon un point de vue, les recommandations du Plan d'action pour le développement devraient faire partie intégrante des travaux du CWS, et le mécanisme de coordination revêt une importance essentielle pour la prise en considération du Plan d'action pour le développement dans tous les organes de l'OMPI. Selon l'autre point de vue, le CWS devrait se concentrer sur le développement des normes de l'OMPI et laisser au Secrétariat les autres questions, comme convenu par l'Assemblée générale en 2011 lors de la clarification du mandat du CWS, et le CWS ne devrait donc pas relever du mécanisme de coordination. Il a été indiqué que ces déclarations devraient apparaître dans le projet de rapport de la deuxième session du CWS. Par conséquent, aucun accord n'a été trouvé en ce qui concerne les questions d'organisation et le règlement intérieur particulier.

7. Les règles générales de procédure de l'OMPI s'appliqueront au CWS jusqu'à ce qu'un accord soit trouvé à l'égard des questions d'organisation et du règlement intérieur particulier.

Point 6 de l'ordre du jour : programme de travail concernant l'élaboration de normes de l'OMPI relatives au langage XML (eXtensible Markup Language)

8. Les délibérations sur le programme de travail concernant l'élaboration de normes de l'OMPI relatives au langage XML ont eu lieu sur la base du document CWS/2/3. Le CWS a approuvé le programme de travail avec la modification du paragraphe 2.

Point 7 de l'ordre du jour : proposition de nouvelle norme ST.96 de l'OMPI

9. Les délibérations sur la proposition de nouvelle norme ST.96 de l'OMPI ont eu lieu sur la base du document CWS/2/4. Le CWS a adopté la norme ST.96 de l'OMPI – “Recommandation relative à l'utilisation du XML (eXtensible Markup Language)”, ainsi que ses annexes I à IV. Le CWS a également indiqué que les annexes V et VI de cette norme se présentaient sous forme de projets de documents et qu'elles devaient être expérimentées plus en détail par les offices de propriété intellectuelle avant qu'une proposition puisse être soumise au CWS pour adoption à sa troisième session. Le CWS a demandé à ses membres de participer à cet essai. Le CWS a approuvé les propositions concernant la modification de la tâche n° 41 et la procédure “accélérée” pour la révision et la mise à jour continues de la norme ST.96 de l'OMPI.

Point 8 de l'ordre du jour : rapport sur l'élaboration d'une nouvelle norme relative à la présentation des listages des séquences de nucléotides et d'acides aminés en langage XML (eXtensible Markup Language)

10. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document CWS/2/5. Le CWS a pris note du rapport sur l'état d'avancement des travaux établi par le responsable de l'équipe d'experts SEQL. Le responsable de l'équipe d'experts SEQL a informé le CWS que la proposition relative à l'établissement de cette nouvelle norme devrait être finalisée d'ici la fin du mois d'octobre 2012.

Point 9 de l'ordre du jour : proposition de révision de la norme ST.14 de l'OMPI

11. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document CWS/2/6. Le CWS a pris note de la demande du Bureau international tendant à réviser la norme ST.14 de l'OMPI. Il a été décidé de créer une équipe d'experts chargée de mener à bien la tâche proposée au paragraphe 19.a) du document CWS/2/6. L'équipe d'expert devrait terminer la première partie de la tâche, relative aux codes de catégories, ainsi que, dans la mesure du possible, la deuxième partie, relative à l'identification des citations de littérature non-brevet, pour examen et approbation par le CWS à sa session prévue en 2013. Le Bureau international a été désigné comme responsable de l'équipe d'experts.

Point 10 de l'ordre du jour : rapport présenté oralement par le responsable de l'Équipe d'experts chargée de la norme ST.36 sur la proposition de révision de la norme ST.36 de l'OMPI

12. Le CWS a pris note du rapport sur l'état d'avancement de la révision de la norme ST.36 de l'OMPI et des questions en suspens concernant la proposition de révision PFR ST.36/2009/007.

Point 11 de l'ordre du jour : rapport du responsable de l'Équipe d'experts chargée de la norme ST.66 sur la révision de la norme ST.66 de l'OMPI

13. Le CWS a pris note du rapport sur l'état d'avancement de la révision de la norme ST.66 de l'OMPI et des futures modifications qu'il est prévu d'apporter à cette norme, comme indiqué dans le document CWS/2/7.

Point 12 de l'ordre du jour : gestion électronique des éléments figuratifs des marques : révision de la norme ST.67 de l'OMPI; informations supplémentaires concernant la gestion des couleurs et la publication en ligne

14. Les délibérations sur la gestion électronique des éléments figuratifs des marques ont eu lieu sur la base du document CWS/2/8. Le CWS a adopté la révision de la norme ST.67 de l'OMPI et approuvé l'incorporation dans le glossaire des éléments d'information proposés. Le comité est convenu de considérer la tâche n° 20 comme achevée et de la retirer de sa liste de tâches. Il est aussi convenu de suspendre toute activité relative à l'établissement de recommandations concernant les images figurant dans les documents de brevet et les documents relatifs aux dessins ou modèles industriels jusqu'à la fin des débats en cours sur cette question au sein des instances du PCT. Le CWS a approuvé la poursuite des activités de l'Équipe d'experts chargée des normes relatives aux marques proposée dans une nouvelle tâche décrite au paragraphe 8 du document CWS/2/8.

Point 13 de l'ordre du jour : informations concernant l'entrée dans la phase nationale (régionale) des demandes internationales selon le PCT publiées

15. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document CWS/2/9. Le CWS a pris note du rapport de situation établi par l'Office européen des brevets et le Bureau international sur l'introduction, dans les bases de données, des informations concernant l'entrée et, le cas échéant, la non-entrée dans la phase nationale (régionale) des demandes internationales selon le PCT publiées. Le comité a souligné l'importance de ces informations pour les utilisateurs d'information en matière de brevets et encouragé les offices de propriété intellectuelle qui ne communiquent pas encore d'informations à contribuer à ce projet.

Point 14 de l'ordre du jour : rapport présenté oralement par le Bureau international sur l'état d'avancement du projet WIPOSTAD (base de données pour l'administration des normes de l'OMPI)

16. Le CWS a pris note du rapport établi par le Bureau international sur l'état d'avancement de la création de la base de données pour l'administration des normes de l'OMPI (WIPOSTAD).

Point 15 de l'ordre du jour : enquête sur l'application et la promotion de la norme ST.22 de l'OMPI

17. Le CWS a pris note des résultats de l'enquête menée sur l'application et la promotion de la norme ST.22 de l'OMPI qui figurent dans l'annexe du document CWS/2/10, et il a approuvé la publication dans la base de données WIPOSTAD du rapport d'enquête modifié compte tenu des précisions apportées par le représentant de la République de Corée.

Point 16 de l'ordre du jour : rapport présenté par le Bureau international sur la prestation de services consultatifs et d'assistance technique aux fins du renforcement des capacités des offices de propriété industrielle en rapport avec le mandat du CWS

18. Le CWS a pris note du rapport (voir le document CWS/2/11) contenant des informations sur les points saillants des activités du Bureau international relatives à la fourniture de services consultatifs et d'assistance technique aux fins du renforcement des capacités des offices de propriété industrielle entreprises en 2011, en réponse à la demande formulée par l'Assemblée générale de l'OMPI à sa 40^e session, en octobre 2011. Le document CWS/2/11 servira de base au rapport pertinent qui sera présenté à l'Assemblée générale de l'OMPI à sa session d'octobre 2012.

Point 17 de l'ordre du jour : examen de la liste des tâches du Comité des normes de l'OMPI

19. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document CWS/2/12. Le CWS a examiné la proposition de liste des tâches du CWS et a arrêté sa version finale figurant dans l'annexe du document CWS/2/12.

Point 18 de l'ordre du jour : calendrier des activités

20. Le Secrétariat a indiqué que les dates de la prochaine session du CWS seraient communiquées ultérieurement par le CWS par courrier.

Point 19 de l'ordre du jour : résumé présenté par le président

21. Le résumé du président a été établi et distribué pour information. Le CWS a pris note de ce résumé.

Point 20 de l'ordre du jour : clôture de la session

22. Le président a prononcé la clôture de la session le 4 mai 2012.

[Fin du document]